



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20230125-2023_02_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 janvier 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Vincent DAVAL
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN

Absente excusée sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Sylvain CASTAGNE

Objet de la délibération : Recueil des tarifs communaux pour 2023. Annule et remplace la délibération n°2022-85 du 14 décembre 2022.

2023_02_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n°85-2022 du 14 décembre 2022 relative au recueil des tarifs communaux 2023 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 janvier 2023 ;

Considérant que les conditions de tarifications doivent être définies dans le respect du principe de légalité des usagers du service public ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le recueil par de nouveaux tarifs communaux pour l'année 2023 ;

Considérant qu'en vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, toute modification ou rectification sur une délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du conseil municipal ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante le recueil des tarifs communaux pour l'année 2023 conformément au tableau ci-après ;

REGIE PM	
Marché hebdomadaire	
Forfait eau - électricité	2 €/jour
Droit de place /sans abonnement	1,50 €/ml
Droit de place /avec abonnement	1 €/ml
Droit de place pour 4 jours	
Forfait eau - électricité	2 € /jour
Forfait manège > 200m ²	150 €
Forfait manège > 100 à 200 m ²	100 €
Forfait manège > 50 à 100 m ²	60 €
Forfait manège < 50 m ²	45 €
Autres	15 €
Petits métiers	3€/ml
Foire / Marché Noël/ Marché exceptionnel	
Camion ambulancier (Foot Truck, pizza) marchés nocturnes, manifestations	10 €/ jour
Location de chalet	80 €/ jour
Droit de place 0 à 3 ml	15 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place de 10 à 15 ml	45 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Caution en cas de désistement ou non-respect du règlement	150 €
Culture – Festivités	
Spectacle Tarif – de 12 ans pré-vente	5 €
Spectacle Tarif – de 12 ans soir même	8 €
Spectacle Tarif adulte pré-vente	7 €
Spectacle Tarif adulte soir même	10 €
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	30 €
Vente de livre	20 €
Entrée de manifestation	15 €
Boissons Café	1,50 €
Boissons Bouteille eau	1,50 €

Boissons bouteille vin 75 cl	10 €
Boisson Bouteille Champagne	25 €
Procesco	15 €
Cidre, bière, soda	2,50 €
Voyage Agliana (Italie)	250,00 €
REGIE PISCINE	
Adulte à l'unité)	3 €
Adulte (carnet 10 entrées)	25 €
Enfant à l'unité- 18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, Enfants participants aux stages sportifs des associations communales	0 € 0€
Extérieur Adulte	6 €
Extérieur Enfant	4 €
REGIE CIMETIERE	
Caveau	
2 places	1 266,00 €
4 places	2 781,60 €
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €
Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
Participation de la commune	
Frais d'obsèques	230 €
Naissance ouverture d'un livret A auprès de la C- Epargne ou Crédit Agricole	30 €
Voyages & Sorties scolaires- participation des familles	
Séjour classe verte primaire	120€
Séjour classe verte maternelle	110 €
Séjour classe de neige	120 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20230125-2023_02_SG-DE

Séjour classe découverte élémentaire	120 €
Séjour classe découverte maternelle	110 €
Classe de voile école élémentaire	30 €
REGIE Restauration scolaire	Tarifs jusqu'au 15 juillet 2023
Maternelle	2,30 €
Elémentaire	2,50 €
Personnel Adulte	5 €
Repas exceptionnel	5 €
Forfait Mensuel ou Trimestriel Tarif 2023	
Maternelle	Elémentaire
5 Jours : 2,15 €	5 jours : 2,35 €
4 Jours : 2,20 €	4 jours : 2,40 €
3 Jours 2,25 €	3 jours : 2,45 €
RESTAURATION AUTRE Tarif 2023	
Repas Personnel communal sur place	5 €
REGIE CCAS	
RESTAURATION FOYER	
Repas sur place	6 €
Repas livrés	7 €
REGIE ST	
Locations de salles	
Location « salle du Vergon » week-end	450 €
Location « salle du Vergon » la journée hors week-end	150 €
Caution location « salle du Vergon »	800 €
Locations du stade d'Honneur	
Equipe de niveau Régional et Départemental (hors match de l'Olympique Mallemortais)	
Stage, Match, entraînement	500 €/jour
Equipe de niveau National (de national 3 à ligue 1)	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €
Match	1 000 €/jour

		Envoyé en préfecture le 30/01/2023 Reçu en préfecture le 30/01/2023 Publié le
Stage moins de 21 ans	500	€ ID : 013-211300538-20230125-2023_02_SG-DE
Equipe de niveau International		
Stage		Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €
Match		2 500 €/ jour
Tournois moins 21 ans		Jour 1 : 500 €/jour Jour 2 : 500 € /jour Jour 3 et + : 250 € /jour
Forfait Irrigation		
Arrosage, Faucardage, Curage		110€/hect
Pour toute facture inférieure ou égale à 35 €		35 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à la **Majorité** de ses membres,

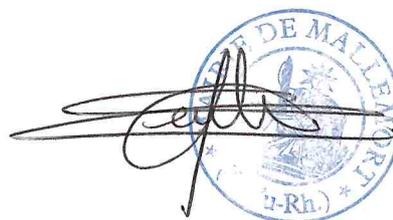
Fixe les tarifs communaux pour l'année 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

Annule et remplace la délibération 2022-097-SG du 14 décembre 2022 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort



Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20230125-2023_02_SG-DE